

# **CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS**

## **PROCES-VERBAL - SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013**

**Etaient présents** : Yves George, le Maire,

Mesdames Cousin D, Duneau J, Germain N, Martin D, Messieurs Favry K, Gledel G, Lasnier H, Prévost G, Talbot A, Touzelet S, Virlet F.

**Absents et excusés** : Mrs Bailhoux L, Grisel Ph, Vieillard C.

**Pouvoirs** : Mr Grisel Philippe donne pouvoir à Mr Talbot Alain.

**Secrétaire de séance** : DUNEAU Josette

**Rappel de l'ordre du jour** :

- Approbation du procès verbal du 21 octobre 2013

**Délibérations** :

- Personnel : Prise en charge de la visite médicale pour le permis E
- Budget : Opérations patrimoniales liées à la cession du presbytère
- Agglopolys : Convention pour une assistance pluridisciplinaire –service juridique  
Convention pour un groupement de commandes pour des travaux de voirie

**Informations** :

- Révision du P.O.S./P.L.U.
- ZAC des Coutures : concession d'aménagement
- Décisions du maire
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès verbal du 21 octobre 2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation et l'approuve.

### **PERSONNEL – PRISE EN CHARGE DE LA VISITE MEDICALE**

Monsieur Y.George, le maire, informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement du permis de conduire E (servant à tracter une remorque sous condition de poids), un agent de service technique doit passer une visite médicale obligatoire. Le médecin ne souhaitant pas être payé par mandat administratif, l'agent doit en faire l'avance. Compte tenu que le permis E est nécessaire pour les besoins du service technique, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir procéder au remboursement de la visite médicale à l'agent concerné pour la somme de 33€. Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser les honoraires médicaux.

### **OPERATIONS PATRIMONIALES**

Selon l'instruction budgétaire et comptable, il y a lieu d'enregistrer une écriture comptable dite opération patrimoniale pour la somme de 2 463€ avant l'enregistrement des écritures de cession liées à la vente du presbytère. Le conseil municipal, unanime, décide d'inscrire au budget la décision modificative suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>COMPTE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Chapitre 041	2132	Immeuble de rapport	2463€	
Chapitre 041	2188	Autres immob. corporelles		2463€

## **AGGLOPOLYS**

### **↳ Convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire**

La Communauté d'Agglomération propose aux communes l'assistance pluridisciplinaire assurée par un cabinet de conseils pour apporter des réponses aux problèmes posés sur des thématiques larges et variées (juridique, urbanisme, économique etc...). Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce service et approuve les termes de la nouvelle convention précisant les modalités de fonctionnement pour l'année 2014.

### **↳ Convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux sur les voies communales et communautaires**

La Communauté d'Agglomération propose la constitution d'un groupement de commandes entre les collectivités territoriales et les établissements publics locaux pour la réalisation de travaux de reprises ponctuelles ou structurantes et curages de fossés sur voies communales et communautaires pour l'année 2014. Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes doivent être préalablement définies dans une convention constitutive et un coordonnateur doit être désigné pour assurer une mission de conseil juridique et technique, signer et notifier le marché de travaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention constitutive dudit groupement et autorise le maire à la signer.

## **REVISION DU P.O.S. / P.L.U.**

**Bureau d'études** : Lors de l'assemblée du 8 juillet 2013, le conseil avait émis un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Ménars et le lancement d'une consultation pour le choix d'un bureau d'études. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 novembre pour l'ouverture et l'analyse des offres. Le bureau d'études « Urban'ism » 9, rue du Picard à Bougueil 37140, a été retenu pour la somme de 23 610€ HT soit 28 237.56€ TTC (décision du maire n° 2013-10 du 13 novembre 2013). La procédure débutera par une première réunion en janvier prochain ; la fin de mission est prévue pour décembre 2015.

**Subvention** : Le Ministère de l'Intérieur a délégué des crédits au titre de la D.G.D. (**D**otation **G**énérale de **D**écentralisation) pour compenser partiellement les frais afférents à l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme. Une somme de 6 600€ sera versée prochainement à la commune de Ménars.

## **ZAC DES COUTURES – CONCESSION D'AMENAGEMENT**

Par délibération du 9 septembre 2013, le conseil municipal a engagé la procédure de mise en concurrence en vue de la désignation d'un concessionnaire afin de réaliser l'opération d'aménagement selon les caractéristiques définies dans le cadre du dossier de création de la ZAC. La procédure de mise en concurrence a été lancée le 16 septembre, six candidats ont demandé le dossier de consultation. Il est précisé que la date limite des offres est le vendredi 27 décembre 2013 à 14 heures. La commission Ad hoc, spécifique à cette consultation, se réunira début janvier 2014 pour étudier les offres.

## **INFORMATIONS J.DUNEAU**

**↳ R.P.I. – Rythmes scolaires** : Les communes St Denis S/Loire, Villerbon et Ménars se réuniront prochainement pour l'élaboration d'un plan éducatif communal. Ce document obligatoire sera présenté à l'Inspection Académique d'ici la fin de l'année.

**↳ Fêtes et cérémonies – Salle des Charmilles** :

- Arbre de Noël de l'école Victor Hugo, le 19 décembre à 19 heures,
- Vœux du Maire, le 11 janvier 2014 à 17 heures,
- Repas des Aînés, le 12 avril 2014 à 12 heures.

## **INFORMATIONS LASNIER H**

### **Commission d'urbanisme** :

Monsieur Lasnier Henri présente les sujets évoqués lors de la réunion du samedi 23 novembre.

**↳ Lotissement de la Cour du Puits** :

- La réalisation de la voirie, trottoirs, etc... est en cours.
- Cinq terrains sont encore disponibles à la vente
- La construction des logements sociaux s'achève. Ces logements seront mis en location en janvier prochain.

- Une prochaine réunion de chantier est à programmer avec l'aménageur.
- ↳ P.L.U.I. – Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal risque de voir le jour à moyen terme. Il est rappelé que si la loi ALUR est instaurée (notamment l'article 63) la maîtrise de l'urbanisme de la commune serait transférée à la communauté d'agglomération de Blois.
- ↳ Photovoltaïques : Contrairement aux panneaux solaires acceptés sur la commune de Ménars, la pose de panneaux photovoltaïques est interdite dans le périmètre de protection d'un monument historique. L'architecte des Bâtiments de France exerce son contrôle et émet des observations, recommandations et avis du point de vue de la qualité architecturale, urbaine et paysagère sur les dossiers qui lui sont soumis.
- ↳ Zone d'activités le Courtois : Quatre terrains font l'objet de travaux de viabilisation dont deux ont été acquis par l'association Emmaüs pour son entrepôt et la société SCEA Les Mottes pour l'accès à son forage.
- ↳ Terrain multisports : Situé près de la future ZAC des Coutures, ce terrain a été réalisé par les services d'Agglopolys. Il sera opérationnel pour nos jeunes à Noël.

### **INFORMATIONS PREVOST G**

- ↳ Point sur les travaux réalisés :
  - Curage du réseau pluvial sur l'ensemble du territoire effectué par la société Lyonnaise des Eaux d'Orléans.
  - Marquage au sol pour une place de stationnement réservée au bureau de tabac et salon de coiffure.
- ↳ Ancien cimetière : Située près de la chapelle « Bibesco », un périmètre de sécurité a été mis en place pour une tombe qui menace ruine. Cette concession sera concernée par la prochaine procédure de relevage des tombes en état d'abandon.
- ↳ Cantine : En octobre dernier, la commission départementale de sécurité et d'accessibilité a procédé à la visite périodique des installations techniques. Le piano à gaz, devenu obsolète, doit être remplacé par un équipement conforme aux nouvelles normes de sécurité. Trois professionnels ont été sollicités pour des propositions de prix.

### **INFORMATIONS TOUZELET S**

- ↳ Commerces : Une réunion avec les commerçants et un expert comptable a eu lieu en mairie pour une mise au point sur les charges locatives et autres.
- ↳ Subventions : Confirmation de trois subventions à encaisser avant la fin de l'année. Il s'agit de la Région pour la somme de 28 700€ concernant le logement social sis 7, rue Marigny, d'Agglopolys pour 50 000€ et du Conseil Général pour 25 375€ concernant l'opération « commerces et logements sociaux ».
- ↳ Zone d'activités le Courtois : La réception des travaux d'extension de l'entreprise APPA00 aura lieu le vendredi 13 décembre à 17h30 avec présentation de ses deux activités chaudronnerie et aéronautique. L'inauguration est prévue en février 2014.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Calendrier des élections

- Les dimanches 23 et 30 mars 2014 pour les Municipales,
- Le dimanche 25 mai 2014 pour les Européennes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		LASNIER Henri	
BAILHOUX Lionel	Absent - excusé	MARTIN Dominique	
COUSIN Danièle		PREVOST Guy	

DUNEAU Josette		TALBOT Alain	
FAVRY Kévin		TOUZELET Serge	
GERMAIN Nicole		VIEILLARD Christian	Absent - excusé
GLEDEL Georges		VIRLET François	
GRISEL Philippe	Absent - excusé -donne pouvoir à Mr Talbot A.		